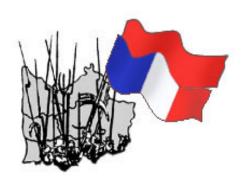
BULLETIN-LETTRE

mars 2020 n° 86

1851



Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les MÉES – site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin

Périodicité : semestrielle.

• Compte-rendu de notre Assemblée Générale du 15 février 2020 à Digne ...

Colette CHAUVIN

Remerciements à la médiathèque de Digne, son personnel, sa directrice Suzel Badet, pour leur accueil, la *MGEN* et "d'Aquò d'Aqui" (journal en langue d'Oc) pour la diffusion de nos informations dans leurs publications. Sans oublier ceux qui ont fait le déplacement jusqu'à Digne.

20 présents, 40 pouvoirs.

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITÉ :

Les deux rapports se trouvent mêlés car le rapport d'activité ne fait que prouver que les objectifs du rapport moral sont en accord avec ce que réalise l'association. Le but de ses actions est inscrit dans son intitulé: Pour la mémoire des Résistances républicaines.

Alors, à travers les bulletins-lettres, les livres, le site et ses liens, les conférences, y compris celle d'aujourd'hui, le thème permanent traite de résistance républicaine et de sujets qui s'y rapportent. Le temps de recherches historiques dans divers sites d'Archives fait également partie de nos actions.

Le bulletin lettre,

l'investissement conséquent de Paul : Il doit, parfois, retaper les articles, il les met en pages, après le passage chez l'imprimeur, il les expédie (tout cela avec le concours de sa « secrétaire adjointe bénévole », Danielle).

Ces bulletins sont alimentés d'articles rédigés par des adhérents, des historiens, des passionnés d'Histoire, des membres du bureau.

- le **n° 83** avait quand même 16 pages et contenait, entre autres :
- l'histoire du nouveau lieu culturel à Toulon : le « *Télégraphe* », rédigé et illustré par Paul,
- un article publié par l'Université d'Aix-en-Provence dans un ouvrage intitulé « les Historiens et l'avenir. Comment les hommes du passé imaginaient leur futur » en écho à la conférence sur « la Libération à travers les cahiers de doléances » donnée par Jean-Marie Guillon à l'AG précédente,
- un article transmis par Jean et Germaine Béraud-Pugens intitulé « *Jean-Marie Pugens*, *déporté deux fois* », article tellement conséquent que Paul n'a pu inclure d'illustrations.
- le n° 84 contenait entre autres :
- un article transmis par Maurice Mistre concernant « Cyprien Brun, proscrit à l'âge de 16 ans, originaire de Barcelonette ».
- *Une lettre découverte aux AD04* émanant d'un notable antirépu-blicain de Forcalquier, datée du 17 décembre 1851 et relatant les événements de façon détaillée.
- le **n° 85** qui annonce l'AG d'aujourd'hui évoque :
- le problème très inquiétant qui a frappé la Commune des Mées le 2 décembre 2019,
- le discours du président de l'ANACR du Var, à la commé-moration du massacre du maquis de Signes, le 2 janvier,
- la représentation de théâtre à partir du texte de *l'Homme semence*, joué par une compagnie du Burkina Faso, qui prend une dimension étrange quand on sait ce que vit ce pays depuis quelques années, depuis quelques mois, depuis quelques jours.

Paul CRESP:

Nous avions décidé de ne faire plus que deux bulletins-lettre par an pour alléger un peu notre travail. En fait, pour maintenir le lien avec les adhérents, il s'est avéré nécessaire d'en faire au moins trois :

- un en février-mars pour rendre compte de l'Assemblée Générale,
- un en juillet août, pour garder le contact.
- et un en novembre-décembre pour annoncer l'Assemblée Générale annuelle et envoyer les convocations.

Nous en assurons le suivi Noëlle et moi avec la liste des adhérents qu'elle met régulièrement à jour. Parfois un petit mot est glissé à certains dans le bulletin, pour prendre des nouvelles.

- Le Site Internet:

Alimenté par Frédéric Négrel, par des adhérents ou des Amis de l'Association. En fréquentation croissante, il est source d'informations et d'échanges réguliers. Parfois des remerciements sont adressés à l'Association 1851, de la part d'étudiants, ce qui est gratifiant :

Un lien récent s'est créé avec un manuel scolaire de classe de première.

Il faudrait revoir la structure de ce site car il est tellement fourni qu'on a du mal à y trouver ce que l'on cherche.

- Le Bulletin-livre annuel : l'ouvrage :

« D'Antoine Moulin à Jean Moulin, 1851, la République, la Résistance » n'étant pas achevé, l'Association 1851 a publié le mémoire d'un étudiant, Adrien Peiron, intitulé « La parole publique de George Sand en 1848, la fabrique d'un discours para-doxal ». Jean-Marie en a assuré la relecture et Paul la mise en page et l'édition.

Jean-Marie GUILLON

Conférences, débats, expositions, tables rondes, enregistrements :

- 26 janvier 2019: J.M. Guillon, « Des lendemains qui chantent, les espérances de la Libération à travers les cahiers de doléances (44/45) » à Toulon (83).
- 12 février 2019: Fr. Négrel, « Les sociétés secrètes de la seconde République dans les Basses-Alpes » à l'Escale (04).

- 28 février 2019: J-M. Guillon, Fr. Négrel, Ch. Phillibert et P. Cresp au *Télégraphe* à Toulon (83).
- 10 mai 2019 : F. Négrel, « 1851 à Barjols et dans sa région », à Barjols (83).
- 3 journées de juin 2019 : colloque sur l' « *Homme semence* » organisé par les *Éditions Parole*, avec la participation de *Fr. Culture*, de compagnies théâtrales, d'universitaires, d'auteurs à Moustiers (04).
- 7 novembre 2019 : J.M.Guillon rencontre la troupe du Burkina Faso découverte à Moustiers à la demande du metteur en scène à Aix-en-Provence (13).
- 12 novembre 2019 : à l'initiative du Comité ANACR de La Garde, projection du film de Chr. Philibert « 1851, ils se levèrent pour la République », à la médiathèque de La Garde (83), suivi d'un débat animé par J.M.Guillon, P. Cresp et Paule Bardin. À cette occasion, nous avons reçu les félicitations publiques de la part d'une adhérente concernant le travail de notre Association.
- 2 décembre 2019: J-P. Damaggio, « *Quand les Sauveterrats levaient les fourches pour sauver la Démocratie* », à Sauveterre-de-Rouergue (12).
- 8 décembre 2019: l' « *Homme semence* », par la troupe Burkinabé à Montlaux (04). Présence de l'Association avec l'exposition
- 2 janvier 2020 : Commémoration du massacre des Maquisards à la Ferme de la Limate à Signes (83).

Rapport financier

Le moins gratifiant et le plus sérieux, heureusement que c'est Noëlle. Ce qui est bien aussi, c'est qu'il y a des adhérents qui ne connaissent qu'elle. Ils tombent sur le site grâce à Frédéric et écrivent à Noëlle.

RECETTES

Ventes livres	523 €
Subventions Communes	451 €
Cotisations adhérents	2 105 €
Dons	100 €
Intérêts livret A	25 €
TOTAL	3 204 €

DÉPENSES

Tirages Bulletins-lettres	558 €
Frais postaux	493 €
Papèterie	115 €
Autres prestations	169 €
Adhésions diverses	10 €
Abonnement Internet (site)	67 €
Assurances	307 €
Frais tenu de compte	58 €
TOTAL	2128 €

Vote à l'unanimité sur les rapports et reconduction des membres du bureau

- Projets:

- La conférence d'aujourd'hui 15 mars, sur "L'esclavage" rétabli par Napoléon 1^{er} (supprimé par Schœlcher en 48),
- le 19 mai à l'Escale, la conférence de Jean-Marie Guillon sur "le Maquis dans les Basses-Alpes".
- le 6 mars, l'invitation à la représentation de *l'Homme semence* à Marseille,
- Maintien des bulletins-lettres.
- Maintien du Site.
- Publication d'« Antoine Moulin à Jean Moulin ». Nous envisageons de la scinder en deux publications.
- La première étant déjà prête, la seconde concernerait toutes les recherches annexes entreprises par Emmanuel JEANTET.
- Mr Labadie, directeur des AD04 nous transmet ses découvertes sur la période qui nous intéresse lors de ses classements.
- Le déménagement de nos archives : la mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban vendant le garage qui les abritait. Le matin-même de l'AG, Colette et Noëlle ont eu la mauvaise surprise de constater un sérieux dégât des eaux sur les documents qui y étaient stockés.

Ces archives devraient atterrir provisoirement dans le garage de Colette faute de solution immédiate. En attendant une solution en cours de recherche par la mairie des Mées.

- L'exposition sur l'insurrection dans les Basses-Alpes, don des AD04, nous envisageons de faire fabriquer des grands sacs pour la transporter, quand ce sera nécessaire, plus facilement que dans ses grandes caisses d'origine.

- Et enfin, adresser une demande de plaque commémorative aux communes d'Entrevennes et Puimichel

• Un article sur notre site ...

Transmis par Françoise DELOUCHE a été mis en ligne par Frédéric NÉGREL. Il l'a enrichi de nombreuses notes. Les Internautes y découvriront aussi des documents et commentaires portant sur le "livret de transporté"

Jean DELOUCHE

Transporté, avec son frère parce qu'ils étaient "Républicains".

"Jean Delouche est né le 1^{er} mars 1823 à Germigny (Cher). Il s'est marié le 8 mai 1848 à Germigny avec Jeanne CORDONNY.

Alors qu'il exerce la profession de carrier, en décembre 1851, ils ont deux enfants. Jeanne est enceinte et accouchera le 10 mai 1852 de Jean-François pendant la transportation de son mari. Son deuxième enfant, Catherine, décèdera le 2 mai de la même année.

A la suite du coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851, Jean Delouche, âgé de 28 ans, et ses frères Claude, 38 ans, et Louis, 36 ans, sont arrêtés. Le mobile : ils sont Républicains. Leur arrestation a lieu en décembre 1851 ou janvier 1852.

Pour Claude et François, les motifs et observations de la commission mixte indiquent : « mal dirigés par un des frères, à surveiller 2 ans. »

Pour Jean: « très dangereux, mauvais sujet ». Il est condamné à Algérie moins, et transporté en Algérie à DOUÉRA.

Entre BOURGES et DOUÉRA nous n'avons aucun document[1] mais on peut supposer que comme tous ses camarades du Cher qui ont laissé des témoignages*, il a été transporté par train au Fort d'Ivry; après quelques jours, il est arrivé par train au Havre, puis par bateau jusqu'à la rade de Brest.

Là, il a croupi quelques semaines sur un bateau-prison avant d'embarquer pour ALGER en passant par le Détroit de Gibraltar.

Ensuite, c'est à pied, qu'il a gagné DOUÉRA (30km), camp de transit. Comme il a accepté de travailler (empierrer les routes), il a été envoyé à pied, à AÏN-SULTAN 60km.

Il arrive à AÏN-SULTAN le 16 mai 1852 et y travaille 10 mois.

Il bénéficie de la « grâce du mariage » de Napoléon III et quitte AÏN-SULTAN le 28 février 1853 avec ce qu'il a gagné en 10 mois : 44 francs et 54 centimes (on leur avait promis 1 franc par jour).

Il débarque à Toulon et obtient un passeport d'indigent le 12 mars 1853 pour se rendre à La Guerche (Cher).

Les communes traversées lui doivent secours en route.

Le 14 mars à Aix en Provence, il perçoit 2,70 frs pour se rendre à Avignon. Le 15 mars, 2 francs.....

Il remonte la France par Pierrelatte, Montélimar, Loriol, Vienne, Tarare, Roanne, Varennes s/Allier, Villeneuve s/Allier, St Pierre le Moutiers, Nevers et arrive à Germigny (Cher) le 24 mars 1853.

Il retrouve son épouse et ses 2 enfants. Un troisième enfant, Berthe-Louise, va naître le 27 décembre 1853 à Germigny.

Ils vont déménager pour s'établir à Ineuil où naîtra leur quatrième enfant, Auguste, le 31 mars 1860. Puis ce sera la naissance d'Ernestine le 17 août 1862.

La III^e République, le 30 juillet 1881, vote la loi de Réparation Nationale qui indemnise les "Transportés". Jean Delouche reçoit une rente de 900 francs par an.

Il est recensé en 1891 à Lignières (Cher) avec son épouse Jeanne Cordonny mais ses enfants sont ailleurs.

Il décède à Lignières le 30 avril 1894 âgé de 71 ans. Son épouse percevra alors une reversion de sa rente de 450 francs par an.

Auguste Delouche (1860-1918), fils de Jean, fut mon grand-père.

Ernestine Delouche (1862-1951) a habité Lignières dans la maison familiale. Je l'ai peu connue, elle n'a jamais rien raconté; mon père Joseph Delouche, fils d'Auguste, ne nous a jamais rien raconté non plus.

C'est en fermant la maison que nous avons trouvé les documents suivants :

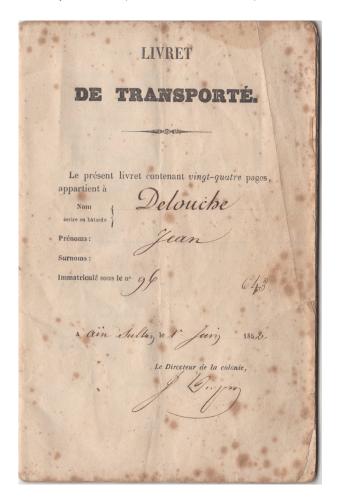
Le Livret de transporté de Jean Delouche avec le règlement du Gouverneur-Général Randon et son "Passeport d'Indigent" avec secours de route.

Mon mari Jacques Guérin a commencé par faire la généalogie de la famille et ensuite de nombreuses recherches par internet et aux Archives de Bourges. C'est ainsi qu'il a reconstitué l'histoire de mon ancêtre Jean Delouche."

Françoise DELOUCHE

*Voir le livre de Hélène TIERCHANT et Bernard CHERRIER : *Bagnard pour la République. Journal d'Hilaire Maréchal proscrit du 2 décembre 1851*, éditions le Sémaphore, 2014, 206 p.

[1] Le Courrier de Bourges du 5 mars 1852 publie un communiqué où Jean Delouche fait partie des 43 détenus politiques, la plupart du canton de La Guerche, celui de Germigny, envoyés depuis Bourges à Paris par le convoi du soir par le train. (note de l'éditeur du site)



Quelques notes sur la répression dans le Cher, par Frédéric NÉGREL

« Le Cher avait été mis en état de siège dès le mois d'octobre [1851], à la suite de troubles qui avaient éclaté dans le val de la Loire. Il fut peu agité au 2 décembre. La ville de Saint-Amand vit seule se produire un essai de résistance.

Dans la nuit du 3 au 4, des groupes nombreux traversèrent les rues au chant de la Marseillaise. On essaya de sonner le tocsin. Le lendemain, une foule très animée se porta devant la souspréfecture. Le sous-préfet et le commissaire de police essayèrent de haranguer le peuple. Une

sorte de lutte s'engagea; le commissaire de police tua d'un coup de pistolet, à bout portant, un citoyen nommé Boileau, qui, a-t-on dit, le menaçait. L'arrivée des grenadiers du 41^e et de la gendarmerie mit fin à cette agitation. » Eugène Ténot, *La province en décembre 1851*. Étude historique sur le coup d'Etat, Paris, 1865

Sur la résistance à St Amand, voir René Gandilhon, « Documents sur l'émeute advenue à Saint-Amand (Cher) le 3 décembre 1851 », La Révolution de 1848 et les révolutions du XIXe siècle, tome XXXIII, 156, 1936, pp. 44-48

Toutefois, 938 républicains du Cher furent poursuivis par la commission mixte. Soit le 7^e département par rapport au nombre d'habitants. Ce département est l'archétype d'une répression qui a visé l'ensemble du parti républicain, et pas seulement là où une résistance armée s'était manifestée en Décembre.

Les condamnations à la déportation en Algérie y ont été particulièrement élevées : 105 à l'Algérie plus, 143 à l'Algérie moins.

Avec Jean Delouche, 29 autres habitants de Germigny ont fait l'objet de cette répression. Six ont été condamnés à l'Algérie moins (5 transportés) et 6 à l'Algérie plus (tous transportés, dont un, Jean Guillot, décèdera à Douéra le 7 avril 1853).

• Un 2^e bulletin-livre en 2020...

Pour compenser l'absence de publication en 2019.

« 1849, le colonel Réguis pour quelle République ? »

À partir d'un échange épistolaire transmis à Colette par Simone JACQUET, la lecture de ce courrier, dépouillé et rédigé par Colette CHAUVIN et René MERLE, fera l'objet d'un prochain bulletin-livre.

Il est richement illustré par de nombreux documents et photos découverts en archives par Colette.

Ce livre est fin prêt pour une visite chez l'imprimeur.

Extrait de la 4^e de couverture par René MERLE :

"Comme dans un roman, une liasse de lettres jaunies est trouvée dans une vieille maison de maître que l'on rachète. Mais ici le roman s'avère être celui de l'entrelacement des amitiés, des points de vue et des intérêts de quelques grandes familles bas-alpines, sur le court terme de la Seconde République qui secoue, mais aussi conforte, leurs positions de maîtres de la terre et de l'administration..."



Parmi cet échange épistolaire, il y a aussi un sujet ayant de fortes résonnances actuelles à propos de l'épidémie de choléra en 1849, transmis par Colette pour ce bulletin.

"À l'heure ou l'évocation du *Hussard sur le toit* de Jean Giono ou de *La peste* d'Albert Camus viennent immédiatement à l'esprit, voici quelques lignes qui expriment le vécu en 1849."

LE CHOLÉRA dans les courriers Mme Roger à son frère Réguis à Toulon, Paris le 17 avril 1849 :

Tu le sais par les journaux que le choléra est à Paris depuis environ un mois. Jusque là il ne sévit avec quelques forces que dans les hôpitaux; c'est surtout à la Salpétrière qu'il fait le plus de ravage; il y a bien eu quelques cas en ville mais ils sont heureusement encore peu nombreux; du reste on ne sait pas si plus tard le fléau n'augmentera pas; les journaux de médecine ne sont pas très rassurants à cet égard.

Augusta de Castellannne à Réguis à Toulon le 18 juin 1849 :

Laissez-moi vous dire combien chaque jour je remercie la providence de vous avoir éloigné de Paris (en perdant aux élections législatives) en présence de tous les maux qui désolent cette malheureuse ville c'est que le terrible fléau ne ménage rien, il attaque nos têtes les plus illustres, la mort du maréchal Bugeaud a été je crois une grande perte pour la France.

Mme de Malijay, de Peypin, à Réguis à Toulon le 24 juin 1849 :

Depuis que le choléra sévit si fortement à Paris, c'est là que je me suis félicitée bien des fois depuis de ce que tu n'as pas été nommé; dans quelle anxiété nous serions si loin de toi; tu aurais pu mourir sans que nous te vissions [...]. Je crains que l'épidémie n'arrive jusque dans le midi; si cela était et que tu ne puisses pas quitter ton poste je serais désolée.

Mme Roger de Paris à Réguis à Toulon le 6 juillet 1849 :

Je ne puis t'exprimer combien j'ai été touchée de ta tendre sollicitude pour ma santé dans ce temps malheureux de choléra; je n'ai éprouvé aucune atteinte de cette cruelle maladie. Tu as vu dans les journaux les ravages affreux qu'elle a fait; une telle mortalité était bien faite pour effrayer; on ne savait vraiment si on serait en vie dans quelques heures; mais, grâce au ciel, le fléau diminue beaucoup depuis quelques jours.

Le Dr Guis de Marseille à Réguis à Toulon le 18 août 1849 :

Les journaux doivent vous avoir appris que nous avons le choléra depuis quelques jours. Il ne fait pas grand mal. Nous avons six à huit décès par jour, s'il pouvait continuer de cette manière nous ne serions pas malheureux. L'émigration n'est pas grande; aller habiter à la campagne fait faire aux pauvres médecins quelques courses extra-muros.

Jules de Castellane de Riez à Réguis à Toulon le 20 septembre 1849 :

Je désire que le choléra épargne Toulon; ici nous n'avons encore rien mais à Marseille, il fait toujours des ravages; notre département est encombré de Marseillais aussi quelques cas ont déjà eu lieu à Manosque, Sainte Tulle et Saint Grégoire, petit hameau dépendant de Valensolle.

Borelly d'Aix à Réguis à Toulon le 27 septembre 1849 :

Le choléra m'a toujours épouvanté pour mon ami de Toulon. Tu sais en quelle ligne je te place. À l'annonce de l'invasion, j'ai voulu te demander ce que tu allais faire. Maintenant je te prie de m'informer de suite de tes projets, de l'état de ta santé et de ce qui se passe autour de toi.

Autre sujet actuel:

également transmis par Colette: **les élections locales** vues par Damase ARBAUD suivies de sa conception de la démocratie :

Extrait du journal « *l'Ami de l'Ordre* » Digne, le 17 juin 1852.

Croyez-vous que le jour d'une élection communale ou départementale, l'électeur villageois, avant de déposer son vote, se recueille et pèse dans sa conscience le mérite de chacun des candidats qui brigue ses suffrages? Point du tout. Dans les petites communes on se passionne pour la largeur ou la direction d'un chemin rural; on s'échauffe pour le pavage d'une rue; on se menace, quand on en vient pas aux coups, pour les versures de la fontaine ; le curé, le garde-champêtre sont le point de mire de tous les esprits forts de la commune ; contre eux on lance toutes les phrases acérées que le journal de l'opposition a décoché contre le pouvoir ; et voilà justement ce qui fait l'élection locale.

L'homme des champs, appelé un beau matin à la vie publique qu'il doit laisser l'aprèsmidi pour reprendre sa charrue, se détermine par ses affections ou ses répugnances, consulte son intérêt ou ses passions du jour sans se soucier de son intérêt ou ses besoins du lendemain. Ainsi c'est la question qui, dans le moment, défraie les conversations du cabaret qui nomme le conseiller; c'est un intérêt minime, presque toujours éphémère, qui est représenté neuf an au conseil général, qui pèse six ans dans le conseil de la commune. Et puis on se plaint que les communes sont mal administrées! On s'étonne que les affaires soient livrées au hasard ou aux caprices de quelques-uns!

D'un autre côté parce que la coterie qui trône à la maison commune est prépondérante et peut faire sentir sa puissance à ses adversaire opprimés, elle tient à s'y maintenir, et parce qu'elle dépend de l'élection elle cherche à caresser, à capter les hommes influents par des concessions ou par des faveurs. On ne repave pas une rue remplie de fondrières parce qu'un électeur désert peut avec avantage y amonceler son fumier; on répare chaque année le même

chemin parce qu'il mène à la terre d'un autre orateur de cabaret dont la faconde conduit un certain nombre de niais.

Mais de peur qu'au jour du combat les adversaires ne vous taxent d'indolence, on veut faire croire qu'on s'occupe d'améliorations; alors on commence les travaux partout, on remue de la terre et des pierres aux quatre coins du territoire; on gaspille les fonds municipaux en les employant sans discernement; on engage l'avenir sans se préoccuper des moyens qu'aura la commune pour sortir de l'impasse dans lequel on l'accule; ce qu'on veut c'est assurer son élection; après vienne le déluge, qu'importe!

Si malheureusement les idées de décentralisation qui défrayent la polémique de quelques journaux venaient un jour à passer dans la pratique, si les communes étaient affranchies de la tutelle salutaire du préfet, si les conseils généraux pouvaient librement, sans l'approbation du ministre, disposer des fonds départementaux, avant dix ans avec des conseils électifs, communes et départements seraient ruinés sans autre perspective que la banqueroute, ou une surcharge de centimes sous laquelle plieraient les contribuables les plus robustes.

Avec des conseils à la nomination du pouvoir rien de semblable. Régularité dans l'administration, esprit de suite dans les décisions du conseil départemental ou des municipalités, concours de toute les forces locales vers un même but, et partant résultat aussi avantageux qu'on peut le désirer, telles sont les conséquences du droit que nous réclamons, pour le pouvoir, de nommer les conseils locaux.

Ce mode est d'ailleurs le seul qui soit en rapport avec nos institutions nouvelles. Le plébiscite du 20 décembre a changé de notre ordre politique. La défiance était autrefois une vertu publique; la confiance est au contraire aujourd'hui le fondement de nos institutions. Jadis, et c'était passé à l'état de principe, jadis un député n'était envoyé au Palais Bourbon que pour surveiller les ministres hommes au moins suspects de ne vouloir que la ruine et la honte de la France ; le conseiller général devait bien se tenir en garde contre le préfet toujours prêt à usurper les droits et à opprimer les libertés de chacun de ses administrés ; et le conseiller municipal donc! Pourquoi était-il créé, sinon pour se méfier du maire, du curé, de l'instituteur, du bedeau, du garde champêtre, de leurs femmes et de leurs petits. Ainsi, les forces s'usaient dans ces luttes de défiance où chacun rusait, ceux-ci pour agrandir des attributions dont ceux-là cherchaient incessamment à arracher quelques lopins.

Aujourd'hui, rien de pareil. Au sommet le Président gouverne, c'est la Constitution qui le dit, au moyen des Ministres, du Sénat, du Conseil d'État, et du corps législatif. Pourquoi donc le Préfet, le Maire, n'administreraient-ils pas au moyen du Conseil général et du Conseil municipal. Mais pour cela il faut que ces agents d'administration tirent leur pouvoir de la même source. Il faut qu'ils aient une origine commune pour qu'ils aient les mêmes vues, les mêmes tendances; il faut que la confiance soit réciproque. Non pas seulement entre eux, mais avec les autorités qui leur sont supérieures ; il faut, pour que la machine fonctionne avec harmonie, que cette confiance monte de l'humble conseiller municipal jusqu'au Prince-Président et redescende du chef de l'État au dernier conseiller municipal du dernier hameau à travers chacune des tours de cette spirale aui forme notre hiérarchie immense administrative.

Damase ARBAUD.

Note de Colette CHAUVIN:

Damase Arbaud est l'érudit riche propriétaire maire de Manosque, remplacé après la révolution de 1848 par Buisson, liquoriste, républicain acteur majeur du soulèvement de décembre 1851 contre le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte. Il nous livre ici, après le plébiscite de décembre 1851 et la nouvelle constitution, sa conception de la démocratie et, au passage, la considération qu'il porte à ses compatriotes bas-alpins.

• Jean SIGNORET... Souvenirs émus Par Colette :

Cette période de confinement est facile pour certains, tragique pour d'autres, jugée inutiles par quelques-uns, impossible pour beaucoup d'autres, rouages indispensables à la vie.

La contrainte à l'oisiveté, conduit parfois, chacun dans ses domaines de prédilections, aux bilans, aux remises en question ou en ordre, ou au simple défilement de souvenirs.

Pour cette raison, attachés depuis presque un quart de siècle à l'Association 1851, nous revoyons nombre de documents et de photos revues de presse accumulés, mémoire de manifestations riches en contenus et en convivialité qui font chaud au cœur.

Et sur quelques photos envoyées ces jours-ci par Paul CRESP, notre secrétaire, nous retrouvons notre ami Jean Signoret. Lui, d'ordinaire solitaire, d'une solitude qu'il avait à la fois construite et subie, solitude dont il souffrait beaucoup, sur ces photos, Jean est heureux!

Alors nous avons eu envie, dans cette période qui aurait été terrible pour lui, de le revoir souriant lors du repas mémorable du centenaire de la fontaine de la République dans la salle des fêtes des Mées, bondée.

Comme un petit hommage à l'initiateur de l'Association 1851, qui disait dans son grand isolement avant de disparaître voici bientôt une année, qu'il ne lui restait plus d'intérêt que pour le journal "l'Humanité" et "l'Association 1851".



Repas républicain lors des célébrations du Centenaire de la fontaine des Mées.

• Et un petit clin d'æil ... à Jean Signoret



Montage anachronique (d'après David) par P. CRESP.

Bel exemple de transmission de "Couronne à Virus"

N.B.

On sait que le sacre n'a jamais eu lieu en raison de désaccords avec le Pape qui souhaitait le faire à Rome et que soit rendu, à nouveau obligatoire le mariage catholique pour tout mariage civil.

Sa seule légitimité lui fut donnée par le

Sa seule légitimité lui fut donnée par le plébiscite du 21 novembre 1852